
Compte-rendu intersyndical de la réunion quadripartite du 6 novembre 2008 Cabinet MESR/ Cabinet MAP / DG Cemagref / intersyndicale Cemagref

Genèse de la réunion

Cette réunion était officiellement organisée pour que les cabinets répondent aux questions posées dans la lettre ouverte de l'intersyndicale du 7 octobre. Mais la lettre en question serait tombée aux oubliettes, comme les précédentes motions et déclarations intersyndicales (13 mai, 24 juin, 3 juillet) si les personnels n'avaient pas empêché le CA du 9 octobre de se tenir et donc d'entériner le Plan Stratégique de l'Etablissement sans avoir obtenu de réponses aux questions essentielles que se posent les personnels sur leur avenir et celui du Cemagref. A noter que le 9 octobre cette réunion nous avait été promise par le Président du CA pour "la semaine prochaine" !

En réunion préparatoire, nous avons choisi de concentrer nos questions autour de 5 thèmes : l'Emploi; le Statut des personnels; la revalorisation des salaires et des carrières, le financement de la recherche dans l'établissement; l'évaluation des équipes par l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

Participants :

MESR : Jean-Philippe Donjon de Saint-Martin (Directeur adjoint du cabinet de V. Pécresse, en charge notamment des moyens et de l'évaluation) plus un conseiller qui ne s'est pas présenté

MAP : Gilles Pelurson (directeur adjoint du cabinet de M. Barnier) - Claude Viau (Conseillère technique chargée de l'enseignement, de la formation et des questions sociales)-Vincent GIZ (Conseiller technique chargé du développement durable et de la recherche)

DG Cemagref : Pascal Viné – Pierre-Yves Saint

Intersyndicale Cemagref :

- SUD-Recherche-EPST : Marie-Bernadette Albert – Jean-Michel Bouyé – Guillaume Gorges
- FO : Françoise Vernier – Dominique Ballutaud (FO Recherche)
- CGT : Jean-Louis Vigneau

Préambule

Après quelques mots d'introduction des représentants des ministres et de P. Viné (qui insiste sur l'importance de la période pour le Cemagref et de cette réunion), l'intersyndicale indique ses attentes par rapport à cette réunion. Nous ne sommes pas venus discuter du bien-fondé des réformes en cours (personne ne convaincra personne) mais obtenir des réponses précises aux questions posées dans les différentes motions intersyndicales et dans la lettre ouverte aux tutelles (distribution de la déclaration du 24 juin en complément des différents documents déjà envoyés). Nous rappelons que nous avons fait savoir depuis le début du processus d'élaboration du Plan Stratégique que pour nos syndicats il n'était pas possible de parler uniquement de stratégie scientifique ou de partenariat en laissant dans l'ombre comment cette stratégie va pouvoir être mise en œuvre : avec quels personnels, recrutés sur quel statuts, avec quels financements (de la masse salariale et des activités), avec quelle revalorisation des salaires et des carrières, avec quel système d'évaluation ? Est-ce que le Cemagref continuera à être un *vrai* EPST, avec l'ensemble des missions et des moyens que cela suppose ? Nous rappelons que n'ayant pas de réponse sur ces questions essentielles, les représentants du personnel ont boycotté le CTPC du 24 juin et celui du 7 octobre et qu'il a fallu en venir à bloquer le CA du 9 octobre pour que cette simple réunion avec les tutelles puisse avoir lieu. Nous attendons aujourd'hui des réponses précises des tutelles aux questions posées sur les 5 thématiques énoncées : emploi, statuts des personnels, financements, salaires et carrières, évaluation. Nous répercuterons ces réponses au personnel du Cemagref. Et ces réponses doivent se concrétiser dans le contrat d'objectifs en cours d'élaboration qui doit être un vrai "contrat d'objectifs

et de moyens" (comme à l'INRIA ou au CEA) : il doit comporter des engagements de l'Etat et pas seulement de l'Etablissement.

L'avenir du Cemagref et le Budget 2009

Avant de répondre aux questions posées par les représentants du personnel, les représentants des tutelles tiennent à "dissiper les malentendus".

MESR : on ne signerait pas un contrat d'objectifs si on ne pensait pas que l'établissement sera encore là dans 4 ans et sous la forme d'un EPST ; le Cemagref a eu une évaluation positive par l'AERES ; la création d'instituts au sein du CNRS n'aura pas d'impact sur les activités du Cemagref, même s'ils ont une mission de coordination nationale¹ ; le Cemagref est "unique en son genre" et s'il a une proximité c'est plutôt avec le BRGM (?) ; suite à la mission Chevassus, sera créé un "consortium", sous forme juridique d'EPCS², dans le domaine de l'agronomie³ ; les membres fondateurs sont tous volontaires et "ni le MAP ni le MESR ne veulent forcer le Cemagref à être membre fondateur de l'EPCS"

MAP : félicite le Cemagref pour l'évaluation très positive dont il a fait l'objet de la part de l'AERES qui conforte l'Etablissement ; pas de volonté d'obliger le Cemagref à être membre fondateur de l'EPCS en formation dans le domaine de la recherche agronomique, toutefois l'établissement y gagnerait en visibilité (évoque la faiblesse relevée dans l'évaluation de l'AERES (faible notoriété), et l'intérêt de renforcer les coordinations).

OS : remercient pour les compliments mais indiquent qu'elles regardent les actes. Notent la contradiction entre le souhait exprimé par les deux tutelles que le Cemagref perdure en tant qu'EPST et le budget 2009 en diminution qui lui est alloué (suppressions d'emplois, dotation en stagnation, et même en baisse si l'on prend en compte l'inflation).

Les deux tutelles affirment que le budget 2009 confirme ce soutien au Cemagref. (!)

MAP : souligne que les crédits alloués au Cemagref sur le P142⁴ sont en augmentation de 1,45 % et qu'il n'y a aucune suppression d'emplois sur les postes Agriculture.

MESR : affirme que les crédits alloués aux organismes de recherche sont en hausse de 3,8 % en 2009 et que le Cemagref est, parmi les EPST, celui qui a la plus forte augmentation avec 6,1 %, ce qui prouve bien combien le MESR soutient l'Etablissement.

OS : contestent vigoureusement cette présentation : cette hausse comprend le financement de l'augmentation du taux des pensions civiles, ce ne sont pas des moyens en plus pour les EPST !

P. Viné confirme diplomatiquement que si on enlève les sommes déjà affectées à d'autres budgets, le budget du Cemagref est simplement "en reconduction".

OS : Le gouvernement a choisi de réduire les budgets des EPST et d'utiliser plutôt l'argent public pour financer l'ANR et la recherche privée, c'est un choix politique, pas une obligation.

Emploi

OS : au budget 2009 nous avons constaté que le Cemagref va perdre 7 postes de titulaires ainsi que 6 financements de post-doctorants. Souhait d'avoir suffisamment de recrutement en personnel titulaire en accompagnement du contrat d'objectifs, au moins le remplacement des personnels

¹ Le CNRS crée un "institut des sciences de l'Environnement" et cela n'aurait aucun lien avec ce que fait le Cemagref ?!

² EPCS = Etablissement Public de Coopération Scientifique, type de structure créée par la loi programme recherche d'avril 2006 pour les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur)

³ Le communiqué publié par les 2 ministres le 3 novembre (et disponible sur leurs sites) dit plus précisément que l'EPCS "aura pour mission la coordination des stratégies de recherche et de formation dans les domaines de l'agronomie, de l'alimentation, de la santé animale, de la sécurité sanitaire, et de l'environnement."

⁴ Programme de la MIRE (Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur) sous la responsabilité du MAP (DGER) et financé par lui

partant en retraite contrairement à ce qui se passe actuellement (- 7 postes / 25 départs en retraite prévus en 2009 soit presque 1 sur 3 non remplacés). L'Etat ayant préparé un budget triennal, quelle sera la suite en 2010 et 2011 ?

MAP : revient sur le fait qu'il n'a supprimé aucun poste au Cemagref en 2009 ; affirme que nous sommes moins à plaindre que d'autres secteurs de la fonction publique : nous ne perdons que 1 poste sur trois départs à la retraite.

MESR : considère aussi qu'il faut tenir compte de la conjoncture économique et de la nécessité de réduire la dépense publique ; la norme décidée par le gouvernement est un fonctionnaire sur 2 non remplacé en moyenne et atteint 2/3 ou 3/4 selon les secteurs, le Cemagref est donc particulièrement bien traité (!) ; c'est la preuve d'une priorité pour la recherche ; c'est à l'Etablissement de faire des choix s'il ne peut tout faire... il en sera tenu compte dans le suivi du contrat d'objectifs : les tutelles sauront moduler leurs attentes en fonction des moyens qui auront été affectés et seront indulgentes si les objectifs du contrat ne sont pas atteints...

OS : dénoncent la rédaction du contrat d'objectifs où ne figurent que les efforts à faire par l'Etablissement sans aucun engagement de l'Etat, notamment en termes de postes statutaires "recherche".

En conclusion, le Directeur adjoint de cabinet de V. Pécresse nous promet que dans les années futures le Cemagref sera aussi soutenu qu'il l'est en 2009... ce que les représentants syndicaux ne jugent pas franchement rassurant : nous pouvons donc conclure qu'il y aura encore des réductions de postes et des restrictions de crédits dans les années à venir ! (non démenti)

Statuts des personnels

OS : dénoncent l'augmentation de la quantité de recherches sur projets qui conduit à une augmentation sans cesse croissante du nombre de personnels recrutés en contrat à durée déterminée : scandale social (impossibilité de construire une vie personnelle dans de telles conditions de précarité), disparités de situations au sein des équipes, mais aussi difficultés à mener à bien les activités (projets "plantés" au départ de CDD, formation à recommencer sans cesse...). Supprimer des emplois de titulaires c'est dire à l'Etablissement qu'il devra développer ses activités uniquement par appel aux CDD et c'est aussi fermer aux CDD les rares perspectives pour pouvoir être recrutés un jour sur un poste statutaire. Les anciens du Cemagref dont la plupart ont été recrutés eux-mêmes en CDD dans la fin des années 1970 et se sont battus pour leur titularisation (obtenue en 1993) sont solidaires de leurs collègues CDD et nous, en tant que syndicats, nous les aiderons à se battre pour être titularisés à leur tour.

P. Viné : note qu'effectivement ce ne sont pas les moyens financiers qui font le plus défaut mais plutôt les individus suffisamment bien formés ; souligne que la construction des compétences se fait sur 10 ans et que la multiplication du nombre de CDD permet difficilement de capitaliser ces compétences. Cette augmentation de postes précaires posera un problème à long terme.

MESR : indique que si la direction de l'établissement pense ne pas disposer des postes suffisants de titulaires pour encadrer les CDD, il n'a qu'à fermer certaines activités et redéployer le personnel sur les activités prioritaires.

P. Viné : l'enjeu pour le Cemagref est de faire des choix sur les thématiques et de gérer de façon à ce que l'établissement reste attractif (projet à 10 ans pour consolider les compétences) ; souhaite garder un ratio raisonnable pour les CDDs ; estime que la remarque des OS sur ce sujet est pertinente.

Revalorisation des carrières

OS : nécessité d'une revalorisation des grilles et des carrières ; difficulté de gérer des disparités de situations entre titulaires agriculture et recherche ; les ministères doivent abonder ce qui est

nécessaire pour payer les personnels sans que l'Etablissement ait à puiser dans ses ressources propres.

P. Viné : reconnaît le problème que pose la disparité de rémunérations entre titulaires Agriculture et Recherche et la nécessité d'y remédier.

MESR et MAP : silence assourdissant : aucun engagement sur la couverture de la masse salariale que ce soit pour les titulaires Agriculture ou Recherche, encore moins de perspectives sur une revalorisation des salaires et des carrières (se référer aux projets gouvernementaux).

Financement de l'Etat

MESR : Le contrat d'objectifs est pluriannuel mais selon la LOLF l'affectation des crédits est annuelle ; engagement de soutien à la recherche dans un contexte mouvant et difficile (dialogue avec le Budget) ; ils feront des efforts mais impossible de faire des projections pour le Cemagref sur 2010-2011 car le raisonnement se fait au niveau de grands agrégats.

MAP : au sein du MAP seuls les secteurs recherche et enseignement supérieur sont maintenus, tout le reste est en baisse – concernant les CDDs le CGAER⁵ va rendre très prochainement un rapport sur l'emploi précaire – il est important de développer des pôles de compétences avec une visibilité européenne et internationale – le Cemagref devrait se poser la question s'il ne doit pas trouver sa place dans de grands ensembles de ce type tel l'EPCS en création

Evaluation des collectifs de recherche

OS : évaluation par l'AERES des unités de recherche par "vagues" universitaires, sur une base standardisée et disciplinaire, ne correspond pas à la structure et au type de recherche du Cemagref ; la loi⁶ prévoit deux options pour l'évaluation par l'AERES des activités de recherche : "*elle conduit ces évaluations soit directement, soit en s'appuyant sur les établissements et organismes selon des procédures qu'elle a validées*" ; nous demandons la mise en œuvre de cette deuxième possibilité ouverte par la loi ; souhait de préserver un dispositif d'évaluation-conseil où les collectifs évalués sont les Thèmes de Recherche pluridisciplinaires et où l'évaluation des individus (chercheurs et ingénieurs) se fait dans le prolongement – et par les mêmes instances – que l'évaluation des TRs.

MESR : très attaché à l'évaluation par l'AERES partout et dans les mêmes conditions pour avoir un regard "transversal et total" et une inter-comparabilité entre tous les laboratoires ; est convaincu de la spécificité du Cemagref et veut bien demander à l'AERES de la prendre en compte mais ne peut empiéter sur son indépendance (remarque OS : la loi ne prévoit sans doute pas de dispositif qui remettrait en question l'indépendance de l'AERES !)

P. Viné : c'est un point clé ; souhaiterait bénéficier du dispositif prévu dans la loi ; ne demande pas d'indulgence particulière ou de passe-droit mais une évaluation en cohérence avec l'activité et la structure de l'établissement ; précise que l'évaluation au Cemagref a toujours été une évaluation externe.

En conclusion, P. Viné est simplement autorisé à contacter le directeur de l'AERES pour que celle-ci veuille bien adapter ses méthodes d'évaluation à la réalité du Cemagref, mais pas plus...

Avant de se séparer, les OS tiennent à faire part de leur profond désaccord avec la méthode utilisée par le gouvernement pour restructurer le paysage de la recherche : déclencher une bataille générale entre les directions d'organismes, les présidents d'universités, pour le contrôle des unités de recherche et leur pilotage n'est pas très digne... et les personnels qui, à la base ont tissé des collaborations depuis des années, en ont assez d'être pris en otage dans ces luttes de pouvoir.

Fin de la réunion (au bout d'1h30)

⁵ CGAER = Conseil Général de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (ex-Conseil Général du GREF...)

⁶ Article 9 de la loi programme recherche du 18 avril 2006, publiée au JO du 19 avril

En complément, **notre analyse des réponses** (tentative de traduction de la langue de bois que nous avons entendue tout le long de la réunion) :

- personnels :

Réduction du nombre d'emplois de fonctionnaires, augmentation des CDDs (avec de moins en moins de perspectives d'intégration du fait des suppressions d'emplois de titulaires), avec toutes les difficultés qui en découlent pour ces personnes et pour les équipes, ce qui laisse de marbre les tutelles ; mise en application des projets d'individualisation des rémunérations "à la performance" (projet Fonction Publique de PFR⁷, plan Péresse) en fait selon la loi du marché (compétition entre labos et établissements pour s'arracher "les meilleurs", intéressement sur les ressources propres...)... A noter qu'aucune des deux tutelles ne veut s'engager à verser au budget du Cemagref les fonds nécessaires pour couvrir la totalité des dépenses liées aux emplois de titulaires ; étranglé budgétairement, l'Etablissement risque de devoir choisir entre pourvoir tous les postes qu'il est autorisé à recruter ou faire les avancements et payer les primes ! à moins (et c'est sans doute où veulent nous conduire les tutelles), qu'on abonde la masse salariale avec des ressources propres...

- financement des activités :

Là aussi, le gouvernement, en réduisant sa dotation en crédits (qui n'a jamais été bien épaisse au Cemagref !) veut nous pousser à fonctionner de plus en plus sur ressources propres ; il force ainsi les équipes à aller chercher l'argent là où il l'a mis, à savoir à l'ANR, dans les pôles de compétitivité, dans le crédit d'impôt recherche aux entreprises... le but est clair : obliger la recherche publique à travailler pour les entreprises privées...

- évaluation :

La seule concession est que le DG puisse (humblement) demander à l'AERES si elle veut bien prendre en compte dans ses futures évaluations des activités de recherche la spécificité du Cemagref (sans aucune garantie sur la réponse donc !) ; mais refus du MESR d'utiliser la possibilité (pourtant inscrite dans la loi) que l'AERES délègue au Cemagref, après validation de son dispositif, le soin de continuer à faire réaliser l'évaluation des TRs par les instances d'évaluation Cemagref... Pour le MESR, il faut que l'AERES puisse comparer tous les laboratoires qu'ils soient dans n'importe quelle université ou organisme et leur mettre une note qui traduira leur "performance" et en fonction de laquelle ils pourront être financés... ou pas !

- devenir du Cemagref :

Le MESR a pour l'instant d'autres chats à fouetter et l'Etablissement ne se situe pas dans ses priorités ; il n'est pas prêt à faire d'effort particulier : pas de "contrat d'objectifs ET de moyens" comme à l'INRIA par exemple ; les suppressions d'emplois de titulaires de 2009 vont continuer en 2010 et 2011, ainsi que la réduction des dotations budgétaires.

Le MAP en profite pour essayer de reprendre la main sur le Cemagref ; il aurait manifestement souhaité que le Cemagref soit membre fondateur de l'EPCS en création sous la houlette de la direction de l'INRA et va sûrement continuer à faire pression en ce sens...

Mais ce qui se dessine surtout, compte-tenu des restrictions budgétaires, du développement de la recherche sur projets et des incitations à développer les partenariats avec le privé, c'est que le Cemagref (comme les autres établissements publics de recherche) devienne un "hôtel à projets", un holding de PME qui devront s'auto-financer ou périr ! Les personnels devront se mettre en quatre pour faire rentrer de l'argent à la fois pour financer les activités, le salaire des CDD mais aussi une partie des rémunérations des titulaires, mais attention, seuls "les plus performants" pourront en bénéficier ! Belle perspective...

⁷ Prime de Fonction et de Résultat, qui va constituer une part (variable) du salaire dans la FP